

## DECLARATION DE PROJET N°1 EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE D'ARGENTAT AU PROJET DE POLE SECURITE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES EN DATE DU 27 MAI 2021 – 9h30

(Salle d'Honneur de la Mairie d'Argentat-sur-Dordogne)

### Présents:

Camille CARMIER CCXVD - Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire
Marianne MONEDIERE DTT19 – Chargée d'Etudes Planification

Elisabeth PEROT

Michel QUEILLE

UDAP 19 – Architecte des Bâtiments de France de la Corrèze

Chambre d'Agriculture de la Corrèze – Secrétaire Général

Rodolphe MAILLES CCXVD – Directeur Général des Services
Cécile DEZON-AVEY CCXVD – Responsable du service Urbanisme

Excusés

Madame SAA Préfecture de la Corrèze - Préfète

Christophe VACHAL Corrèze Habitat

Une présentation est réalisée en trois temps :

- Contexte du projet de Pôle Sécurité, et les motifs de la déclaration de projet,
- Les invariants de la localisation du projet,
- Les modifications apportées au PLU d'Argentat-sur-Dordogne.

Les participants ont pu intervenir tout au long de la présentation.

### Les remarques recueillies:

Mesdames PEROT et MONEDIERE ont souligné que les éléments posés par l'UDAP et la DDT 19 au cours des précédentes réunions ont été repris dans les modifications apportées notamment sur les nouvelles orientations d'aménagement de la zone AU1 « Lamartine » où se situera le projet de Pôle Sécurité. Madame PEROT alerte sur la nécessité de bien sensibiliser en amont les architectes et leurs équipes qui œuvreront sur les projets du fait de la prise directe du Pôle avec le Château du Bac.





Monsieur MAILLES précise que ce message a été passé auprès du SDIS pour le volet Centre Incendie et Secours (CIS). Il a été informé des contraintes. Une réunion sera sollicitée auprès de l'UDAP à la finalisation du programme de Maîtrise d'œuvre.

Madame PEROT : l'accompagnement paysager tel qu'inscrit dans les OAP, le recul sont indispensables, mais un effort devra être fait sur une architecture de qualité. Le premier porteur de projet induira le partie pris architectural pour l'autre.

Madame MONEDIERE : d'autant plus que cet emplacement va avoir un impact touristique (vélo route et proximité du site des Gravières.

Monsieur QUEILLE : le positionnement des bâtiments sera à travailler également pour minimiser leur impact.

Madame PEROT : un travail étroit entre les équipes de Maîtrise d'œuvre désignées pour le CIS et la Gendarmerie devra se mettre en place avec l'UDAP dès la phase Avant-Projet Sommaire (APS). Madame PEROT : quel est le planning de sortie des projets (Pôle Sécurité, jardin communal...?) sur le secteur de la déclaration de projet

Rodolphe MAILLES: le CIS devrait être le premier bâtiment du Pôle Sécurité, le dossier de nouvelle gendarmerie étant en instruction au Ministère. Le jardin agricole est sous maitrise d'ouvrage communale de même que les 3 ou 4 lots prévus. Actuellement des retours d'expériences sont collectés et des visites programmées sur des sites déjà existants afin de poursuivre la réflexion sur ce projet (conception et fonctionnement). La volonté communale est de faire aboutir ce projet de jardin.

A ce jour, seules des productions « basiques » (pommes-de-terre, poireaux, oignons, …) ne nécessitant pas d'équipements lourds seraient envisagées, donc ne nécessitant pas non plus la construction de serres.

Il est précisé que le jardin « maraicher » sera géré par la commune en régie directe et la production sera destinée à la cantine communale.

Monsieur QUEILLE: alerte sur la consommation d'eau du maraichage qui est une donnée à prendre en considération dans le projet et interroge sur l'option de dédier la parcelle à l'urbanisation.

Madame PEROT : la parcelle a été fléchée pour les besoins du Pôle Sécurité, le projet tel que construit par la collectivité n'était pas d'artificialiser la totalité.

Monsieur MAILLES: la démographie d'Argentat-sur-Dordogne, la faible demande pour des lots viabilisés, la dernière expérience de création d'un lotissement communal de 6 lots, des disponibilités foncières en zone URBAINE du PLU, sont des arguments qui n'allaient pas dans le sens d'une urbanisation totale de la parcelle. De plus il s'agit d'une parcelle de taille importante





(27000 m²) pour la commune – l'équivalent du centre ancien d'Argentat-sur-Dordogne selon la note d'enjeu du CAUE 19 réalisé en amont du projet.

Monsieur CARMIER précise que dans le cadre de la concertation, les collégiens ont travaillé sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone AU1 Lamartine et avaient à cœur de ne pas totalement la bâtir et tenir compte de données environnementales.

Tous les participants émettent un avis favorable au projet.

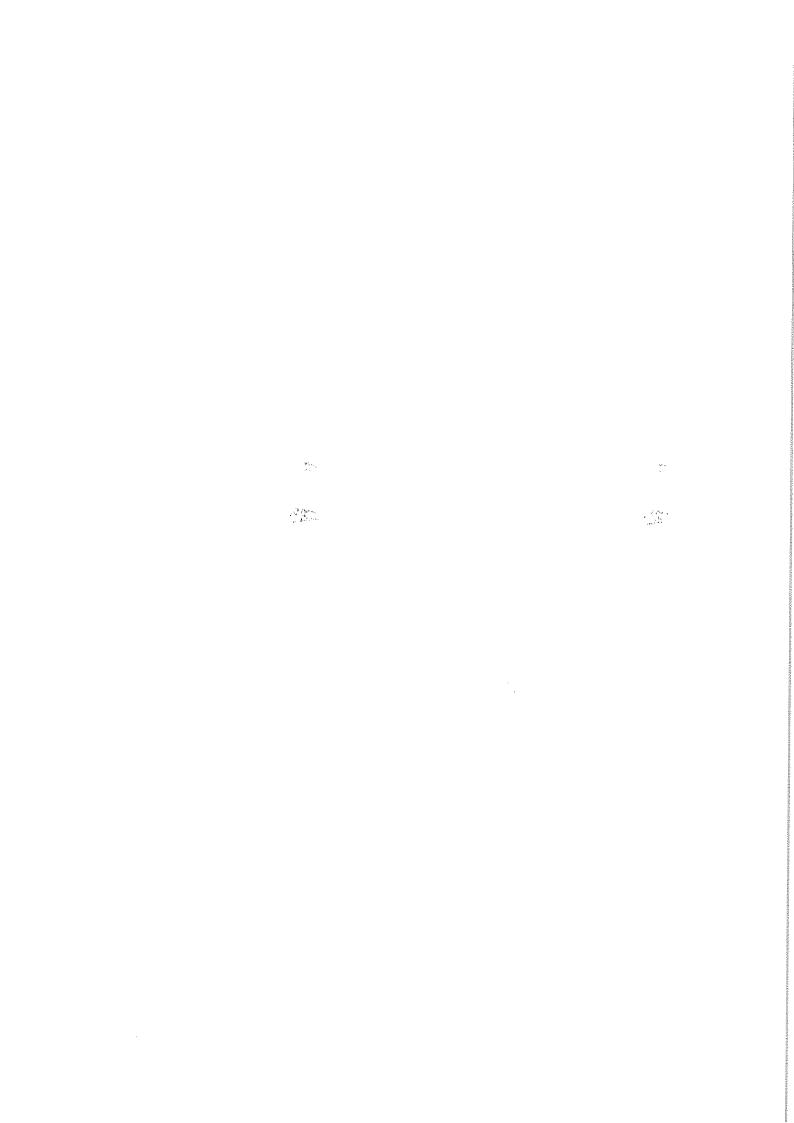
Aucune autre remarque n'ayant été émise, la réunion est levée à 11h00.

Argentat-sur-Dordogne le 27 Mai 2021

Camille CARMIER

Vice-Président en Charge de l'Aménagement du Territoire

Communauté de Communes XAINTRIE VAL' DORDOGNE Avenue du 8 Mai - B.P 51 19400 Argentat-Sur-Dordogne 05.55.91.01.75





## PLU d'Argentat-sur-Dordogne – Déclaration de Projet n°1 REUNION PPA

Jeudi 27 mai 2021 – Salle d'Honneur Mairie d'Argentat-sur-Dordogne

# FEUILLE DE PRESENCE

	The second secon	DEZON - AVEY Céale	CARMIER Comille			J.F. Sicol	MAILLET Rodolpha	PERST Elisabeth	HONGHERE Mananne	Nom/Prénom
		Ŋ	XUX	Chambe Nigriculture 15	Préfecture	Contege Habital	¥0	ODAP 19	DDT Plamif.	Commune/Organisme
Toppedata Topped		Service Urbanisme	Vice President	Secretary cic-al		X.	350	ABF DE LA CORDETE	ohargée d'études	Qualité
		4			Excuse.	Exmx				Signature

